

n° 1477

n° 1836 des Enquêtes

Declaration - Revendication du nomme Sakutekau, cultivateur domicilié à Oua.

Le nomme Sakutekau, a et présente ce jour vingt huit man  
mil neuf cent cinq, et revendique la terre "Ahaakau" sise à Oua  
d'une contenance de quinze ares cinquante cinq centiares, plantée de cocotiers  
Bomés au Nord par la montagne, au Sud par un ruisseau, à l'Est par le  
Requena, à l'Ouest par la montagne

Le réclamant ne possédant pas de titres, nous avons procédé à l'initiation  
d'une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient  
depuis longtemps.

Par ces motifs

Ordonne  
Le sieur Ahaakau sise à Oua, ci-dessus désigné, appartient au nomme  
Sakutekau.

Fait et arrêté à Oua le sept mars mil neuf cent cinq  
Le membre de la Commission

*[Signatures]*

n° 1478

n° 1837 des Enquêtes

Declaration - Revendication du nomme Sakutekau, cultivateur domicilié à Oua.

Le nomme Sakutekau, a et présente ce jour vingt huit man  
mil neuf cent cinq, et revendique la terre "Sepati" sise à Oua, d'une contenance  
de quatre ares quatre vingt six centiares, plantée de Cocotiers. Bomés au  
Nord par la montagne, au Sud par un ruisseau, à l'Est par le Requena, à l'Ouest  
par la terre de ce.

Le réclamant ne possédant pas de titres, nous avons procédé à l'initiation  
d'une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient  
depuis longtemps.

Par ces motifs

Ordonne  
Le sieur Sepati sise à Oua, ci-dessus désigné appartient au nomme  
Sakutekau.

Fait et arrêté à Oua le sept mars mil neuf cent cinq  
Le membre de la Commission

*[Signatures]*

n° 1479

n° 1838 des Enquêtes

Declaration - Revendication du nomme Sakutekau cultivateur domicilié à Oua

Le nomme Sakutekau, a et présente ce jour vingt huit  
man mil neuf cent cinq, et revendique la terre "Tapekto" sise